



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation alarmante des établissements scolaires dans le Val-de-Marne

Question orale n° 201

Texte de la question

Mme Clémence Guetté attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation plus qu'alarmante dans laquelle se trouvent un grand nombre d'établissements scolaires du primaire et du secondaire dans le Val-de-Marne. En effet, le Comité technique spécial départemental a annoncé le 3 février 2023 la fermeture ferme ou conditionnelle de 145 classes pour septembre 2023 dans le département. Cela fera un solde négatif de 69 classes. Au collège Issaurat à Créteil et Vallès à Choisy, des classes comptent déjà plus de 30 élèves, alors que les salles ne peuvent absolument pas en accueillir autant. Les Val-de-Marnais subissent dès le plus jeune âge ces mauvaises conditions d'éducation, puisque même dans les maternelles, certaines classes peuvent atteindre la trentaine d'écoliers. La réduction des effectifs d'enseignants a également entraîné l'absence de dispense de certaines matières, y compris des matières fondamentales comme le français ou les mathématiques, et de nombreux professeurs ne sont plus remplacés. Les lycées pro, nombreux dans le département, subissent une double peine. Cette réforme de la voie professionnelle va en effet lourdement dégrader l'enseignement qui y est dispensé. Il convient d'ajouter à cela les salles détériorées, infiltration d'eau au collège Issaurat, murs fissurés à l'école Romain Rolland d'Orly. Il faut aussi citer les AESH qui manquent cruellement, 2 076 pour 5 500 élèves dans le département. Résultat, 27 % des enfants qui auraient besoin d'un accompagnement n'en ont pas. En outre, les enseignants non-titulaires se multiplient partout en France, leurs conditions de travail se dégradent, les logiques du privé et leurs évaluations à la pelle gangrènent les établissements scolaires publics. Elle l'interroge donc sur la manière dont il compte faire en sorte que ces élèves étudient dans de bonnes conditions, dans des locaux dignes, avec un accompagnement pédagogique de qualité, moins d'élèves par classe et plus d'enseignants pour dispenser les cours.

Texte de la réponse

SITUATION ALARMANTE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE VAL-DE-MARNE

Mme la présidente. La parole est à Mme Clémence Guetté, pour exposer sa question, n° 201, relative à la situation alarmante des établissements scolaires dans le Val-de-Marne.

Mme Clémence Guetté. Vous le savez, la situation des établissements scolaires dans le Val-de-Marne est très alarmante, tant dans le primaire que dans le secondaire. Les chiffres qui viennent d'être annoncés sont terribles puisque 145 classes sont menacées d'une fermeture définitive ou conditionnelle, soit un solde négatif de 69 classes. Dans ce département, les futurs citoyens que sont les élèves n'ont plus accès à une éducation de qualité, émancipatrice.

Avec d'autres députés du Val-de-Marne, nous nous demandons si c'est pour de basses raisons d'économies budgétaires que ces fermetures ont été décidées ou pour mieux laisser le privé prendre la main sur l'éducation de nos enfants. Vous savez que fermer des classes, c'est sacrifier leur avenir ; vous savez à quel point cela creuse les inégalités ; vous savez que ce sont toujours les plus fragiles qui en paient le prix. Vous mettez ainsi en danger le droit à l'éducation de tous les enfants.

Permettez-moi de vous rappeler quelle est la situation des établissements scolaires dans ma circonscription. Les classes sont d'ores et déjà surchargées, à l'image de celles du collège Jules-Vallès de Choisy-le-Roi qui comptent plus de trente élèves. Ces effectifs trop nombreux sont le lot, aussi, de classes maternelles.

Comme dans beaucoup d'endroits, le recrutement des enseignants est en panne. Les remplacements sont donc moins nombreux, les postes de titulaires également et de misérables séances de *job dating* permettent d'embaucher des gens qui n'ont pas vocation à rester dans le métier. Faute d'enseignants disponibles, beaucoup d'élèves ont été privés de cours de français ou de mathématiques.

Le département compte 5 500 élèves en situation de handicap – chiffre sans doute sous-évalué car tous n'ont pas été reconnus comme tels – et seulement 2 076 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). On estime à environ 30 % la part d'enfants qui auraient besoin d'un accompagnement pour accéder aux enseignements mais qui en sont privés. Les assistants d'éducation, eux, sont contraints à la précarité, puisque vous leur refusez le statut de fonctionnaire.

Enfin, l'école de la République tombe littéralement en ruine. Dans ma circonscription, les salles sont détériorées, le numérique est défaillant car le wifi n'existe pas, on retrouve des infiltrations d'eau au collège Louis-Issaurat de Créteil et des fissures dans les murs à l'école Romain-Rolland d'Orly. La liste est longue.

Comment comptez-vous faire pour que ces élèves, nos enfants, étudient dans de bonnes conditions, dans des locaux dignes, avec un accompagnement pédagogique de qualité ? Que dois-je répondre aux parents, aux équipes enseignantes qui m'interpellent, les larmes aux yeux, avec le sentiment que l'avenir des enfants est sacrifié, faute de moyens pour l'éducation publique ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel.

Mme Sarah El Haïry, *secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel*. Franchement, s'il y a un sujet, un seul peut-être, où, malgré nos sensibilités politiques différentes, la concorde pourrait régner, c'est l'école. Car cette institution permet, quelle que soit la ligne de départ, de se construire, d'élever son esprit, de devenir un citoyen, de faire fi de son héritage et d'échapper à la reproduction sociale.

J'aurais aimé vous apporter, au nom du ministre de l'éducation, des réponses multiples à une question précise, ainsi que l'exige l'exercice des questions orales sans débat. Malheureusement, vous avez tout peint en noir.

Je connais ce territoire et je sais que le Val-de-Marne, ce n'est pas que des écoles en ruine. Il y a dans votre département des enseignants mobilisés, des travaux de rénovation du bâti, il est vrai nécessaires. Il faudrait être aveugle pour dire que tout fonctionne parfaitement, mais je rappelle que le budget de l'éducation nationale est celui qui connaît, cette année, l'augmentation la plus forte. La CDIisation des AESH n'est peut-être pas une mesure idéale mais elle permet d'améliorer la situation. Nous essayons de construire une école inclusive, où ces personnels ne subiraient plus le temps partiel, bénéficieraient d'une formation et recevraient, surtout, un salaire digne.

Dépeindre la situation de manière aussi catastrophiste, c'est refuser de prendre part à cette construction collective, c'est ôter toute espérance à ceux qui croient encore que l'école républicaine donne sa chance à chacun des enfants.

Il se trouve que, malgré la baisse attendue du nombre d'élèves dans le Val-de-Marne – 1 900 élèves de moins –, aucun emploi n'a été retiré. La carte scolaire prévoit, à ce stade, 133 ouvertures de classes dans le premier degré ; la situation pourra encore évoluer en juin et en septembre. Les effectifs ont également diminué dans les collèges – 350 élèves de moins –, ce qui abaisse le taux d'encadrement à environ vingt-cinq élèves pour un enseignant.

On peut toujours considérer que ces moyennes ne sont pas satisfaisantes...

Mme la présidente. Je vous remercie, madame la secrétaire d'État.

Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État . Je me suis laissée emporter par le sujet, madame la présidente. Je me tiens à votre disposition, madame la députée, pour vous apporter des éléments de réponse complémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Clémence Guetté](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 201

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2023](#)

Réponse publiée le : 1er mars 2023, page 1880

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 février 2023](#)